

SÉNAT DE BELGIQUE.

SEANCE DU 24 FÉVRIER 1866.

Rapport de la Commission des Affaires étrangères, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Département des Affaires étrangères un crédit spécial de 655,000 francs.

(Voir les N°s 29 et 56 de la Chambre des Représentants, et le N° 38 du Sénat.)

Présents : MM. le Prince DE LIGNE, Président; le Baron DE TORNACO, le Comte MAURICE DE ROBIANO, le Baron VAN DE WOESTYNE et T'KINT DE NAEYER, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Gouvernement a successivement amélioré le service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres, mais pour répondre aux besoins, de plus en plus impérieux, de communications promptes et régulières, il doit suivre les progrès des constructions maritimes dans les pays voisins.

Les lignes de Calais à Douvres ont substitué aux bateaux qu'elles employaient précédemment des steamers plus grands et plus puissants, tandis que nous sommes restés stationnaires. Sur sept bateaux dont la ligne d'Ostende dispose, trois seulement réunissent les conditions nécessaires pour assurer le maintien de nos relations postales avec l'Angleterre.

Le Diamant, la Topaze et le Rubis, construits il y a une vingtaine d'années, subiront, en 1866, des réparations qui les maintiendront en état de navigabilité pendant quelque temps encore; mais il faut songer dès à présent à les remplacer par des steamers d'un plus fort tonnage et munis de machines plus puissantes.

En conséquence, le Gouvernement n'a pas hésité à demander à la Législature un premier crédit de 655,000 francs, divisé comme il suit :

1° Construction d'un steamer.	fr. 625,000
2° Travaux à faire au steamer <i>Belgique</i> , par suite des changements de ses machines.	30,000
Total.	fr. 655,000

(2)

Un membre a exprimé le vœu de voir la construction du nouveau steamer mise en adjudication publique.

La majorité de Votre Commission pense que le Gouvernement doit rester libre d'accorder la préférence aux constructeurs qui offriront les conditions les plus favorables de solidité, de vitesse et de prix, et qui seront en état de livrer le navire dans un bref délai.

En ce qui concerne les travaux à faire au steamer *la Belgique*, la Chambre des Représentants et le Gouvernement ont reconnu qu'il serait préférable d'allonger ce bâtiment plutôt que de renouveler ses machines. Le litt. A a été modifié dans ce sens.

La majorité de Votre Commission, appréciant l'intérêt considérable que nous avons à améliorer le transport des dépêches et des voyageurs entre Ostende et Douvres et à affranchir nos relations avec l'Angleterre de toute intervention étrangère, vous propose, Messieurs, par quatre voix contre une, l'adoption du Projet de Loi.

Le Rapporteur,
T'KINT DE NAEYER.

Le Président,
Prince DE LIGNE.